



Titre de séjours vie conjugale coupé

Par **999**, le **15/02/2012** à **11:57**

Bonjour,

Je suis mariée avec un français depuis presque 4ans (depuis 2008), à la 3ème année de notre mariage nous avons eu une coupure de vie conjugale de plus de 6 mois, pour l'instant nous avons pas de projet de divorce mais nous n'avons pas non plus de vie commune. Cette situation, selon la préfecture (après un visite de policiers et son rapport - il y avait bien les affaires de mon mari à la maison !) conduit à une expulsion du territoire français !! je n'ai plus que deux mois de titre de séjours vie privé familiale. Ma situation générale : en France depuis presque 10, diplôme BAC+5, travail temporaires et en recherche d'un emploi stable.

Que faire dans mon cas ? a t il un avocat pourrait m'aider ? Des conseil ? (département Rhone)

Merci en avance

Par **chris_Idv**, le **17/02/2012** à **21:10**

Bonjour,

Sur la base des informations que vous communiquez vous n'avez plus aucune chance d'obtenir un titre de séjour en France au motif de votre mariage avec un français.

Votre expulsion risque de vous interdire durablement tout séjour dans l'espace Schengen.

Un retour spontané dans votre pays d'origine doit être envisagé afin de rester en conformité avec les lois françaises.

Cordialement,